

## SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Objet	Recommandation	Indicateur de résultat	Statut recommandation
<b>2021</b>			
Abattage illégal d'arbres sur un terrain privé de la rue Audet, à proximité d'un marais	<b>OMB-SUDD-2021-1.0.</b> « Il est recommandé de clarifier le partage des rôles et responsabilités entre les employés du SUDD et du Service de l'environnement, dans le cadre des objectifs du plan de travail pour la révision de la réglementation de la protection des arbres et du couvert forestier sur les propriétés privées. »	Document sur le partage des rôles et responsabilités	EN COURS D'ACTUALISATION
Abattage illégal d'arbres sur un terrain privé de la rue Audet, à proximité d'un marais	<b>OMB-SUDD-2021-1.1.</b> « Il est recommandé d'élaborer une base de connaissance et des gabarits spécifiques pour traiter les requêtes concernant la protection des milieux humides, des écoterritoires et des corridors verts, pour optimiser le traitement par les services concernés. »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents descriptifs de la base de connaissance et des gabarits associés ;</li> <li>• Date d'implantation dans le système Pivotal du CANU.</li> </ul>	EN COURS D'ACTUALISATION
Bruits incessants provenant des industries de la rue Jean-Louis-Malette	<b>OMB-SUDD-2021-2.0</b> Il est recommandé de réviser la réglementation municipale, afin d'encadrer les nuisances sonores générées par les industries, en tenant compte des normes provinciales et des données probantes.	Un nouveau règlement ou amendement à la réglementation municipale	ANALYSE EN COURS
Application de la réglementation du contrôle animalier pour les chiens sans laisse et les nuisances qui en découlent	<b>OMB-2021-LSDC-1.0</b> Il est recommandé d'évaluer la faisabilité d'inclure un cours d'éducation canine dans la programmation du programme Culture et Loisirs.	Document d'analyse de faisabilité	ANALYSE EN COURS
Application de la réglementation du contrôle animalier pour les chiens sans laisse et les nuisances qui en découlent	<b>OMB-2021-LSDC-1.1</b> Il est recommandé que les surveillants de parc soient formés et impliqués dans la sensibilisation et la promotion du « code de conduite » pour les propriétaires de chiens.	Plan de formation, description des tâches des surveillants de parc	ANALYSE EN COURS
<b>2020</b>			

Nettoyage des rues (nuisances)	<b>OMB-ENV-2020-1.0</b> Il est recommandé que le Service de l'environnement révise le règlement numéro 658-2010 afin de définir les souillures par véhicules et de déterminer l'imputabilité des entrepreneurs lorsque ces sous-traitants souillent la voie publique lors des travaux de construction.	Résolution au conseil municipal pour amender le règlement no 658-2010 sur les nuisances.	EN COURS D'ACTUALISATION
Nuisances causées par les hautes herbes sur les lots vacants.	<b>OMB-ENV-2020-2.0</b> D'évaluer la pertinence d'avoir une norme différente de 40 cm pour les lots construits (20 cm) et les lots vacants de moins de 2000 m <sup>2</sup> (60 cm), et ce, en milieu urbain.	Évaluation complétée	ACTUALISÉ
Nuisances causées par les hautes herbes sur les lots vacants.	<b>OMB-ENV-2020-2.1</b> Permettre aux officiers de délivrer un constat d'infraction, sans avis d'infraction préalable, lorsque le propriétaire d'un lot construit ou vacant a reçu plus d'un avis d'infraction consécutif sur une période minimale de deux ans.	Proposition d'un amendement au règlement 658-2010 concernant les nuisances	EN COURS
Présence d'encombrants et d'autres matières résiduelles à des endroits inappropriés	<b>OMB-ENV-2020-3.0</b> Il est recommandé à la direction du Service de l'environnement de mettre en place des mécanismes de coordination et de concertation interservices pour gérer les situations problématiques et récurrentes liées à la gestion des matières résiduelles et des nuisances soit par : <b>A)</b> L'élaboration d'un plan d'action annuel spécifique pour gérer les adresses les plus problématiques et les sites de « dépôt illicite » sur le territoire de Gatineau; <b>B)</b> L'identification d'un porteur de dossier responsable de coordonner les interventions et les collaborations interservices (ex. : Environnement, Infrastructures, Voirie, SUDD); <b>C)</b> L'installation temporaire d'une caméra de surveillance sur les sites de dépôts illicites, si la situation le requiert.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanisme de concertation et de coordination (nombre de rencontres et services impliqués)</li> <li>• Personne responsable/porteuse du dossier</li> <li>• Diminution/liste des sites de dépôt illicite</li> </ul>	MODIFIÉE ET EN COURS D'ACTUALISATION
Application de la réglementation du code du bâtiment pour encadrer l'installation d'un évier pour un poêle à granules	<b>OMB-SUDD-2020-1.0</b> Il est recommandé au Service de l'urbanisme d'exiger le numéro de modèle ou la référence du manuel du fabricant lors d'une demande de permis impliquant l'installation d'un appareil à combustion solide ou liquide.	L'ajout d'une section permettant de saisir le numéro de modèle sur le formulaire de demande de permis	ACTUALISÉ

La conformité de la réglementation dans un avis d'infraction du SUDD	<b>OMB-SUDD-2020-2.0</b> Il est recommandé que le service de l'urbanisme retire de l'avis d'infraction la démolition de l'aménagement paysager (bac à fleurs) situé à l'avant de la propriété.	Avis d'infraction modifiée	ACTUALISÉ
La conformité de la réglementation dans un avis d'infraction du SUDD	<b>OMB-SUDD-2020-2.1</b> Il est recommandé que le Service de l'urbanisme améliore le formulaire intitulé « Document requis lors d'une demande de permis de construire projet résidentiel – constructions accessoires » en ajoutant un espace pour y apposer la signature ou le nom du technicien en urbanisme ayant rempli le formulaire et qu'une copie soit conservée dans le dossier du citoyen.	Grille d'intervention avec le nom des employés	ACTUALISÉ
La conformité de la réglementation dans un avis d'infraction du SUDD	<b>OMB-SUDD-2020-2.2</b> Il est recommandé au Service de l'urbanisme d'évaluer la pertinence d'une modification à l'article 39.26 de la réglementation du PIIA visant à préciser que l'annexe H s'applique aussi au secteur du Faubourg de l'île faisant partie du secteur de consolidation du centre-ville.	Résolution au conseil modifiant règlement PIIA	EN COURS D'ACTUALISATION

## 2019

Quais non adaptés aux embarcations non motorisées (canots, kayaks, avirons, planches à pagaie, pédalos, etc.) à la suite du réaménagement de la rue Jacques-Cartier	<b>OMB-LOISIRS-2019-2.0</b> Pour l'année 2020-2021, il est recommandé d'évaluer les infrastructures requises pour une mise à l'eau sécuritaire et de les adapter aux différents types d'embarcations non motorisées incluant, entre autres, les bateaux pour l'aviron.	La liste des sites potentiels L'évaluation des infrastructures requises et des types d'infrastructures retenus	ACTUALISÉ
---	---	---	-----------

Communications suivant une inspection pour nuisances arboricoles	<b>OMB-ENV-2019-4.0</b> Il est recommandé à la direction du Service de l'environnement de réviser la procédure de communication en remplaçant l'utilisation de la carte professionnelle par celle d'un accroche-porte pour permettre à la personne concernée de contacter l'inspecteur.	Version imprimée de l'accroche-porte	ACTUALISÉ
--	--	--------------------------------------	-----------

## 2018

La qualité des informations reçues sur : 1. Les économies annoncées pour le projet d'aréna de 4000 places et de glaces communautaires. 2. Le « Plan directeur de la voirie » en référence au rapport du comité sur le Plan financier à long terme du 9 novembre 2010.	<b>OMB-DG-2018-8.0</b> Il est recommandé à la direction générale de bonifier, dans une optique d'amélioration, le règlement numéro 717-2012, concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Gatineau, en précisant le titre de la personne ou l'instance responsable de recevoir la plainte et de la traiter.	Proposition d'amendement au code d'éthique en vue d'ajouter le titre du poste de la personne responsable de traiter les plaintes liées à l'éthique	EN COURS D'ACTUALISATION
Nuisances occasionnées par le chauffage au bois	<b>OMB-DG-2018-10.0</b> Élaborer un règlement encadrant spécifiquement les appareils de chauffage au bois et les impacts environnementaux.	Proposition d'un nouveau règlement ou modification d'un règlement existant pour encadrer les appareils de chauffage au bois et les impacts environnementaux.	REPORTÉ 2022-2023
Les délais de remplacement des lumières brûlées dans les parcs et les enjeux de sécurité qui en découlent.	<b>OMB-TP-2018-1.0</b> Il est recommandé à la direction générale de désigner les parcs prioritaires pour le remplacement des systèmes d'éclairage et d'établir un programme tenant compte du plan d'investissement communautaire.	Priorisation du remplacement des systèmes d'éclairage pour les terrains sportifs dans le Plan d'investissement communautaire 2021 + liste des terrains	EN COURS D'ACTUALISATION